

# Fête du mimosa

dimanche 4 février 2007

## DOSSIER DU MOIS

2007 : UN BON MILLESIME POUR LES TRAVAUX !

P9

**VIE COMMUNALE**  
Conseil municipal  
de décembre

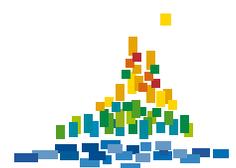
P4

**CULTURE**  
Exposition «Sortez du  
cadre»

P15

**PATRIMOINE**  
La poterie  
du vieux Biot

P19



**BIOT**  
TERRE D'IMAGINATION



Chères Biotaises, chers Biotois,

La fête du mimosa ouvre ce mois de février et donne à notre communauté villageoise une chaleureuse occasion de se retrouver au cœur de l'hiver.

Après une singulière édition du Calendrier de l'Avent, le service culturel vous invite à « Sortir du cadre... » pour découvrir le travail de Michel Collet et Jean-Claude Laporte. Les œuvres de ces deux artistes, habitées par des univers de forme et d'inspiration très proches, vous surprendront !

Durant ce temps, fidèle à ses engagements, c'est avec détermination que votre équipe municipale poursuit son travail au service de tous.

Ainsi, les travaux et actions entreprises pour protéger les biens et les personnes face aux risques naturels sur le territoire communal avancent à grands pas.

A ce titre, le vaste chantier situé au vallon des Combes progresse régulièrement et constituera très bientôt une étape décisive dans la lutte contre les inondations. La poursuite du programme d'action retenu sur les autres vallons (Horts et Prés) pourra être accélérée grâce à un soutien supplémentaire émanant du Ministère de l'Environnement auquel nous nous sommes directement adressés, avec la Ville d'Antibes, de façon à présenter le schéma cohérent des travaux retenus par le Siaqueba (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Qualité des Eaux de la Brague, présidé par votre Maire).

C'est aussi avec la même préoccupation, que votre municipalité a poursuivi le difficile débat avec l'Etat face au projet préfectoral de Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt (PPRIF) en le conduisant à prendre en compte la réalité de chaque quartier, voire, parfois, de chaque parcelle de terrain, construit ou non.

Notre objectif est que ce document devienne un vrai plan de protection contre les risques permettant de protéger chaque habitant et chaque habitation. Il doit en effet être clair que vos élus ne peuvent admettre qu'un seul habitant de la commune soit considéré comme étant en état d'insécurité face à un tel risque majeur. La tâche sera rude et nécessitera des étapes bien maîtrisées vers lesquelles les efforts publics et privés devront converger, mais la priorité est évidente au même titre que la lutte contre les inondations rappelée plus haut.

Dans ce cadre, notre commune a reçu, le 2 janvier dernier, la nouvelle version du PPRIF comportant, enfin, de nombreuses modifications sur la classification des zones à risque. La version numérique, obtenue ensuite, est consultable sur le site de notre commune [www.biot.fr](http://www.biot.fr) avant l'enquête publique qui commencera le 12 mars.

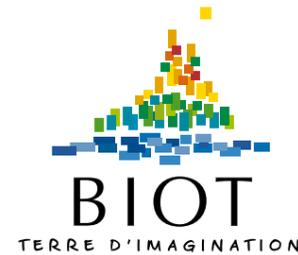
Votre Conseil Municipal en est saisi et en débattera très prochainement.

Avec nos plus vives amitiés.

Dominique ENSELME  
1ère Adjointe, déléguée à l'environnement  
et aux risques majeurs

François-Xavier BOUCAND  
Votre Maire

# SOMMAIRE



P9  
2007 :  
UN BON MILLESIME  
POUR LES TRAVAUX !

## BIOTinfos

MAGAZINE D'INFORMATIONS  
édité par la ville de BIOT

Directeur de la publication et  
de la rédaction  
François-Xavier Boucand, Maire

Conception  
Service communication

Rédaction  
Service communication  
Services Municipaux  
Associations biotoises

Contact 04 92 91 55 95  
[www.biot.fr](http://www.biot.fr)  
email : [infos@biot.fr](mailto:infos@biot.fr)

Infographie / Mise en page  
Service Communication

Impression  
Graphic service  
Imprimé en 6500 exemplaires

Photos  
Couverture :  
Graphic service  
N°ISNN : 1250-7415

Remerciements  
Comité de relecture  
Associations biotoises  
Services municipaux

### VIE COMMUNALE & INTERCOMMUNALE

Quelques décisions du conseil municipal du 13 décembre 2006	4
Les sapeurs pompiers ont fêté la Ste Barbe / Dorian Desvaux, nouveau chef de centre de Biot	6
Venez fêter le mimosa !	7
Voeux du Maire au personnel	8

### DOSSIER DU MOIS

2007 : Un bon millésime pour les travaux !	9
--	---

### LES BIOTOIS ONT DU TALENT

Loïc Bettini se donne en spectacle à Paris	13
La médiathèque d'Antibes vue par 2 photographes Biotois	13

### SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

Les animations du CCAS	13
Croix Rouge française / Adapt in France	14

### CULTURE, ART, ARTISANAT

Expo «Sortez du cadre» / Calendrier de l'Avent : une édition remarquable	15
Vos soirées théâtre à l'EAC / Vos soirées cinéma à l'EAC	16
Agenda des bibliothèques / Les activités de l'Espace Multimédia	17
Club informatique de Biot / Les concerts de midi de Sophia	18

### PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

La vie du musée / La poterie du vieux Biot vue par le groupe patrimoine	19
---	----

### VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

«Tournoi de foot et soirées ados» pour clôturer l'année 2006	22
--	----

### VIE DES QUARTIERS, VIE DU VILLAGE

Hommage à André Riquier	23
-------------------------	----

### ECONOMIE, TOURISME

Une aide financière du FISAC pour rénover les devantures commerciales	23
---	----

### SPORTS

Vélo Sprint Biotois / 2007 pour la Boule amicale : l'année du cinquantenaire	24
Dojo biotois / Biot rando	25

### ETAT-CIVIL

Recensement de la population / Communiqué enquête cadre de vie et sécurité de l'Insee	26
Elections : création de deux bureaux de vote supplémentaires	26

### CARNET

	26
--	----

### INFOS PRATIQUES

Menus	27
Paroisse / Numéros utiles / Nouveau	28
Petites annonces	29

### AGENDA, BLOC NOTES

	30
--	----

# CONSEIL MUNICIPAL

## PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2006

### ■ MODALITÉS DE DÉLIVRANCE ET DE TARIFICATION DES CONCESSIONS SUITE À L'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE LA RINE

Les travaux effectués ont permis la réalisation de 13 caveaux de deux places, 46 caveaux de 4 places, 10 caveaux de 6 places, 33 enfeus et 48 emplacements de columbarium (trois urnes par emplacement).

Le conseil a décidé à l'unanimité de ne délivrer une concession que trois ans après la première demande à l'exception des demandes présentées lors d'un décès ou celles visant à transférer une sépulture pleine terre dans un caveau. Il a institué des catégories de concessions et adopté un nouveau tarif pour les cimetières du village et de la Rine qui remplacera celui de décembre 2001.

### ■ RÉALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION DU VALLON DES HORTS

La maîtrise d'œuvre du projet du bassin de rétention du vallon des Horts, dans le quartier des Cabots en amont du pont du chemin des Cabots, a été attribuée, en 2002, à la société Safège Cetiis pour un montant de 19.788 € HT.

Or, la société Safège a fusionné avec Saunier Environnement et Saunier Techna pour devenir Safège Environnement. Le conseil a donc validé, à l'unanimité, l'actualisation du marché de maîtrise d'œuvre, suite aux changements de statuts intervenus au sein de la société Safège.

Par ailleurs, la commune, à l'unanimité également, a décidé l'acquisition des parcelles nécessaires pour la réalisation de ce bassin (estimées à 7.353 m<sup>2</sup> à ce jour) et a autorisé le Maire à solliciter l'aide financière la plus favorable auprès du Conseil général, du Conseil régional et de la Communauté d'agglomération.

### ■ PRÉVENTION ROUTIÈRE : ÉLABORATION D'UNE PLAQUETTE

La proportion de jeunes, de 16

à 25 ans, victimes d'accidents de la route est très importante dans le département et à Biot. La commune a décidé d'entreprendre un travail sur le comportement des utilisateurs de deux roues et d'élaborer une plaquette, avec les jeunes déjà sensibilisés à ce problème, et ce en collaboration avec la police municipale.

Une subvention est demandée à la région Provence Alpes Côte d'Azur.

### ■ PARTENARIAT ENTRE LE COLLÈGE DE L'EGANAUDE ET LE SERVICE JEUNESSE DE BIOT

En dehors des vacances scolaires, le service Jeunesse réalise un accompagnement des jeunes et développe des actions de proximité. Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de collaboration avec le collège de l'Eganaude. Le service Jeunesse proposera, une fois par semaine, des séances d'information sur les dispositifs existants pour les « projets jeunes » et organisera des débats et discussions sur des problématiques telles que celles concernant la prévention et la citoyenneté.

### ■ EN 2007, LE SERVICE JEUNESSE ACCUEILLERA LES JEUNES VERNANTINS

Une subvention va être demandée à la Région pour la poursuite des actions concernant la jeunesse dans le cadre du jumelage avec Vernante.

### ■ LES ACTIVITÉS CULTURELLES EN 2007

Le conseil a voté, à l'unanimité, une demande de subventions auprès de la Région pour poursuivre les animations culturelles :

- Le Calendrier de l'Avent, pour un coût prévisionnel de 30.000 €
- Carte Blanche au Paysage, coût prévisionnel : 2.000 €
- Les Métiers d'Art dans la cité : à partir du 24 juin, aura lieu une exposition sur Arlette Decok fondatrice de la maison de prêt-à-porter Chacok, installée depuis sa création à Biot. Une présentation

des collections d'été de Chacok et différentes manifestations donneront aux artistes et créateurs de BIOT une nouvelle occasion de s'exprimer en partenariat avec cette entreprise. Coût prévisionnel : 38.000 €.

Par ailleurs, il a été décidé qu'une présentation des subventions obtenues serait faite une ou deux fois par an aux conseillers municipaux.

### ■ LE GYMNASE DE L'EGANAUDE À LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS BIOTOISES

Une convention entre le département, le collège de l'Eganaude et la commune a été votée, à l'unanimité, pour permettre l'utilisation du gymnase, en dehors du temps scolaire, par les associations. Une deuxième convention entre les associations et la commune a été également votée à l'unanimité.

### ■ UN BIJOUTIER CRÉATEUR DANS L'ATELIER MUNICIPAL

En septembre 2005, le conseil s'est prononcé sur la location du local, situé à côté du four à pain, 1 rue de la poissonnerie, à un créateur bijoutier, pour une durée de 22 mois moyennant un loyer mensuel de 200 €.

Un appel à candidature a été lancé en juillet 2006. Le comité d'accueil a décidé de rencontrer les candidats et a souhaité que leurs frais de déplacement soient pris en charge par la ville de Biot. Un remboursement de 293,50 € correspondant à un aller/retour Paris/Antibes en train 2<sup>ème</sup> classe et deux nuits d'hôtel a été voté. 5 Conseillers ont voté contre : Mmes Ramozzi, Veniat et M<sup>rs</sup> Pinier, Fortuné et Tekielski.

Finalement, c'est Madame Lizi Lopez, créatrice de bijoux contemporains, bien intégrée dans le réseau professionnel, qui a été retenue.

### ■ RÉNOVATION DE DEVANTURES : PAIEMENT DE SUBVENTION

La phase 2 du FISAC prévoit pour 8 commerçants, une aide à la rénovation de leur devanture. Dans ce cadre, 2.500 €, dont 1.250

seront pris en charge par l'Etat, ont été attribués, à l'unanimité, à « Biot Optic » qui a fait un travail de qualité et a particulièrement bien intégré la climatisation.

### ■ MODIFICATIONS AU BUDGET DE LA VILLE 2006 ET À CELUI DE L'ASSAINISSEMENT

Au budget de la ville, une régularisation d'écritures d'un montant de 33.111,78 €, concernant les intérêts courus non échus, a été adoptée à l'unanimité.

Une recette supplémentaire de l'Agence de l'eau de 30.000 € a donné lieu également à une modification d'écriture, adoptée à l'unanimité, permettant de régler le solde des sommes dues aux stations d'épuration.

### ■ BUDGET PRIMITIF 2007 DE LA VILLE

Le budget primitif 2007 de la section de fonctionnement s'élève à 12.732.059 €, dont 537.322,82 sont virés à la section investissement.

Le budget primitif 2007 de la section d'investissement est de 1.537.266,57 € dont 647.296,57 d'annuités d'emprunts.

Le budget communal pour 2007 a été voté avec 19 voix pour et trois contre : Mmes Ramozzi et Veniat et de Mr Tekielski.

### ■ TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES INCHANGÉS POUR 2007

Le conseil, à l'unanimité a adopté le principe du strict report des taux d'imposition de 2006 à savoir : taxe d'habitation : 14,35 %, taxe foncière sur le bâti : 10,90 % et taxe foncière sur le non bâti : 11,93 %.

### ■ BUDGET PRIMITIF 2007 DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget de la section exploitation s'élève à 870.000 € ce qui correspond à la redevance versée par les usagers. Les dépenses réelles étant de 846.669,56 €, 23.330,44 € sont affectés à la section investissement.

Le budget primitif 2007 de la section investissement est de 33.330,44 €.

La redevance d'assainissement reste la même qu'en 2006 à savoir 0,84 € par mètre cube.

Le budget primitif de l'assainissement 2007 et le montant de la redevance ont été adoptés avec 21 voix pour et 1 contre (M. Tekielski).

### ■ DÉGRÈVEMENTS PARTIELS POUR LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Suite à d'importantes fuites d'eau et sur justificatifs, il a été accordé, à l'unanimité, un dégrèvement partiel à deux Biotois d'un montant de 144,48 et 342,72 €.

### ■ AVANCEMENT DES PROCÉDURES POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARKING SOUS BARRI

On entend par aménagement du parking Sous-Barri, la création d'environ 100 places de stationnement aux abords du stade Pierre Bel, la création d'un ascenseur de liaison pour piétons entre ce parking et la rue Sous-Barri et le réaménagement du stade. Les acquisitions foncières progressent bien et l'ascenseur sera entièrement situé sur la propriété communale.

Bien qu'une délibération ait été déjà prise il y a 18 mois, une nouvelle est nécessaire pour réactualiser la procédure de consultation des maîtres d'œuvre.

Pour ce projet a été retenue « la procédure négociée » qui prévoit, dans un premier temps, une sélection de 5 candidatures maximum de maîtres d'œuvre et, dans un deuxième temps, une consultation des candidats sélectionnés.

Le conseil, avec 21 votes pour et une abstention (V. Monod), a approuvé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parking Sous-Barri.

Par ailleurs, il a été décidé de constituer un jury de consultation des maîtres d'œuvre qui sera composé du Maire, président du jury, de 5 membres du Conseil Municipal et autant de suppléants et, enfin 5 personnes désignées par le président du jury.

Il a également été retenu le principe que les membres de la commission d'appel d'offre puissent assister aux réunions du jury au titre des compétences acquises ces dernières années.

Ont été désignés à la suite d'un

vote (19 pour et 2 blanc) comme titulaires : G.Debras, C.Brosset, G.Corboli, C.Tekielski et G.Anastile ; comme suppléants : J.Mazuet, J.Pellegrino, P.Mouradian, A.Fortuné et J.L.Sauvage.

Pour les personnes qualifiées, il est envisagé de retenir des représentants de la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France, de la Fédération Française de Football et des métiers du paysage.

### ■ PAIEMENT D'UNE SUBVENTION POUR RÉNOVATION DE FAÇADE

Pour dynamiser la réfection des façades, la commune a décidé d'attribuer une subvention aux propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur patrimoine bâti. A ce titre, une subvention, correspondant à 40 % du montant des travaux dont la moitié est remboursée par l'état, a été attribuée, à l'unanimité, pour la réhabilitation de façade d'une maison sise au 22 Place des Arcades à Biot.

### ■ AMÉNAGEMENTS DES POINTS D'ARRÊTS DE BUS

Dès 2005, la communauté d'agglomération a décidé d'équiper ses lignes avec des bus accessibles à plancher bas. L'aménagement des points d'arrêt s'avère nécessaire. L'arrêt en pleine voie a été retenu pour améliorer l'accostage, lutter contre le stationnement illicite et diminuer le temps d'entrée et sortie de l'arrêt.

Pour ce faire, la communauté d'agglomération propose une charte d'aménagement qui a été adoptée à l'unanimité par les conseillers municipaux.



## VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

### LES SAPEURS-POMPIERS ONT FETE LA SAINTE-BARBE



Sainte Barbe est la sainte patronne des artificiers, des artilleurs, des mineurs et, bien sûr, des sapeurs pompiers. C'est l'occasion, pour la grande famille des soldats du feu, de se réunir pour fêter les promotions et les remises de médailles.

On a pu noter lors de cette cérémonie du 16 décembre la présence de Philippe Mouradian, adjoint au Maire délégué à la sécurité, au côté du Lieutenant Colonel Conti, chef de Groupement Centre, du Commandant Giacobi, adjoint au Chef de Groupement Centre, du Capitaine Frega, chef de centre d'Antibes, du Lieutenant Heuse, adjoint au chef de centre de Cagnes sur Mer, du Major Lions, chef de centre de Valbonne-Sophia

Antipolis, du Sergent Chef Goretti, président national de la fédération autonome des sapeurs pompiers professionnels, volontaires et PATS (Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés), et de l'ensemble des sapeurs professionnels, volontaires et cadets du Centre de Biot.

À cette occasion, le nouveau chef de centre de Biot, le Major Desvaux, a fait un point sur l'année qui vient de s'écouler : 1564 interventions en 2006, soit une augmentation de 39% par rapport à l'année 2005, qui amène la caserne de Biot au 5ème rang sur 9 casernes du Groupement Centre, qui concerne le périmètre de Vallauris à Carros.

Ce sont au total 10 sapeurs pompiers professionnels, 60 volontaires et 2 agents administratifs qui veillent sur notre sécurité toute l'année. En 2007, cette équipe sera renforcée par 3 sapeurs volontaires femmes et 4 hommes. La caserne accueille aussi une section de jeunes sapeurs-pompiers. Une équipe soudée qui tient une place importante dans la vie quotidienne de notre village.

A l'occasion de cette cérémonie, la municipalité de Biot a confirmé son engagement pour sécuriser les accès à la caserne (marquage au sol, panneaux de signalisation avec flash) alors que se poursuivent les travaux contre les inondations sur le vallon des combes.

### DORIAN DESVAUX, NOUVEAU CHEF DE CENTRE DE BIOT

Depuis le 1er août 2006, le Major Dorian Desvaux occupe le poste de Chef de centre de la caserne de Biot. Engagé dès l'âge de 17 ans dans le corps des marins pompiers de Marseille, il intègre le centre d'Antibes durant 20 ans, puis devient adjoint au chef de centre de Valbonne en 2001. Parallèlement à ses fonctions au sein de la caserne biotoise, il est membre de la chaîne de commandement PC départemental à Villeneuve Loubet.

Ses objectifs pour Biot sont principalement la restructuration

des locaux, avec une nouvelle répartition des salles, la création de locaux destinés à l'accueil des futurs femmes pompiers, l'informatisation du centre qui permettra d'optimiser la gestion, le suivi des interventions et l'archivage. Le renforcement de l'équipe d'encadrement est aussi à l'ordre du jour.

L'année 2007 promet d'être une année forte et riche pour notre caserne biotoise.



Philippe Mouradian, Adjoint au Maire accueille le Major Desvaux

### VENEZ FÊTER LE MIMOSA !

“ Cette année encore, le Comité des Fêtes promet une journée couverte de mimosa. En effet, la douceur hivernale a donné une floraison précoce, jardins et coteaux biotois sont déjà teintés de jaune et Monsieur Météo nous promet du soleil sur Biot.

L'ensemble des bénévoles est déjà mobilisé pour les préparatifs de cette fête traditionnelle. Rappelons que notre cité était, il y a quelques décennies, l'un des lieux privilégiés de la culture du mimosa. La famille Bel était l'un des plus importants producteurs et expédiait la fleur dans des corbeilles faites avec des roseaux du coin vers toute l'Europe. Aujourd'hui nous pouvons, grâce à la famille Bel-Gaidoz qui nous offre toute la récolte de cette fleur, faire perdurer cette coutume locale.

Nous vous proposons d'être ensemble au village, ce jour-là, afin de profiter des animations inscrites au programme.

#### • UNE JOURNÉE CONVIVIALE ET FESTIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Toute la journée, venez découvrir les groupes folkloriques, fanfares, carnavaliers et grosses têtes, mini chars du carnaval de Nice. Batailles de confettis et mimosa vous attendent et les enfants costumés effectueront des promenades en chars.

Sans oublier, à 12h15, le vin d'honneur place de Gaulle, offert par le Comité des Fêtes, tous les biotois et amis de Biot y sont cordialement invités.

La joie et la convivialité sont notre devise, venez nombreux partager ces moments-là. ”

#### PROGRAMME

· 11h - 12h15  
Evolution du groupe folklorique la Parpaiola de Drap

· 14h30 - 17h  
Fanfare de la jeunesse niçoise avec ses majorettes, groupe folklorique la Parpaiola de Drap, corso carnavalesque avec chars et grosses têtes du carnaval de Nice et d'autres surprises.

**Fête du mimosa - Biot village**

**Dimanche 4 février de 11h à 17h**

**Renseignements :  
04 93 65 78 00**



## VOËUX DU MAIRE AU PERSONNEL : UNE NOUVELLE ANNÉE AU SERVICE DES BIOTOIS !

C'est dans les locaux de l'école Olivari, le 16 janvier dernier, que le Maire entouré des élus du conseil municipal, a présenté ses vœux au personnel communal.

Le Maire a salué le travail de création réalisé par Eric Corbier, artiste enseignant à l'Espace des Arts et de la Culture, qui signe cette année la carte de vœux de notre commune. Une façon singulière d'adresser aux Biotois un message fort autour des mots retenus par l'artiste, respect, joie, partage et fraternité et de se tourner vers cette nouvelle année riche en couleurs.

### • DE BELLES RÉUSSITES EN 2006

Ouverture du centre multi accueil à Saint Philippe, rénovation de la cuisine de l'école Saint-Roch, début des travaux du bassin de rétention des Combes, acquisitions foncières visant à faciliter le stationnement (terrains des Bachettes et parcelle appartenant à la ville de Bagneux au pied du village), achat de la Poterie du Vieux Biot qui fait désormais partie du patrimoine communal, sont autant de réalisations et de projets qui témoignent de la volonté de la municipalité de poursuivre les efforts engagés afin d'offrir aux Biotois un cadre de vie et des services adaptés à leurs besoins.

Des actions et des projets qui, pour le Maire François-Xavier Boucand, marquent l'implication des services municipaux au quotidien tout comme le succès rencontré par les manifestations telles que le Calendrier de l'Avent, Carte Blanche au Paysage ou la qualité des animations proposées par les bibliothèques municipales et l'Espace des Arts. Sans pouvoir retracer de façon exhaustive les temps forts et les réussites de 2006, le Maire a également souligné l'excellent travail réalisé par la Police municipale, en partenariat avec la Gendarmerie pour ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes.

### • 2007 : UN NOUVEAU CHALLENGE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES BIOTOIS

Pour 2007, le Maire a invité l'ensemble du personnel communal

à «entreprendre ensemble ce qui, d'intérêt général, répond le plus aux besoins de nos concitoyens et nous rassemble».

C'est avec cette préoccupation que se poursuivront les actions entreprises :

- pour améliorer la sécurité avec la lutte contre les inondations, la création de nouveaux cheminements pour les piétons, le recrutement d'un nouveau policier municipal, la poursuite du difficile débat engagé avec l'Etat sur le PPRIF et l'installation de nouvelles bornes d'incendies afin de mieux lutter contre les feux de forêts, et l'aménagement de l'entrée du village dans le cadre de l'opération FISAC,

- pour préserver la vitalité de la commune avec l'appui aux activités du vieux village, la mise sur pieds de programmes de logements conventionnés pour les jeunes et les moins jeunes et l'aménagement d'un parking sur les terrains acquis auprès de Bagneux.

Le maire a ensuite rappelé les actions qui seront entreprises autour de valeurs fortes :

- la solidarité (augmentation des repas livrés à domicile, progression du projet de création d'un centre d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes),
- l'environnement avec le diagnostic des consommations énergétiques des bâtiments communaux et la mise en œuvre du schéma général d'assainissement,

- le patrimoine et l'identité du village avec les travaux entrepris rue de la poissonnerie et l'aménagement de la Poterie du Vieux Biot,

- la réalisation d'un inventaire des œuvres acquises par la commune afin de valoriser le patrimoine communal et de le faire partager au plus grand nombre.

Un programme de travail riche mais fédérateur pour reprendre les mots du Maire « un travail qui se réalisera en respectant le travail de chacun et l'argent public avec le souci permanent d'améliorer les conditions de vie à Biot ».

Voici donc le nouveau challenge que la municipalité souhaite partager avec le personnel communal afin de répondre aux attentes de la population. Le Maire a clôturé son intervention en remerciant le personnel communal pour la qualité du travail accompli et en souhaitant aux agents une excellente année 2007 avant de remettre les médailles de travail à certains d'entre eux :

Annie Weschler, Jean-Claude Obigand (or 35 ans de service), Raymond Boivin (vermeil 30 ans de service), René Rossi, Christine Armigliato, Brigitte Nedelkovic, Martine Dumas Miton, Catherine Massès, Jean Véniat, Marie Thérèse Beltrando (argent 20 ans de service).



## 2007 : UN BON MILLESIME POUR LES TRAVAUX !



Guilaine DEBRAS  
Adjointe au Maire

Les phases d'études achevées, voici le temps des travaux ! Après avoir obtenu les autorisations administratives et les subventions nécessaires, la mairie va poursuivre sa démarche de création et d'amélioration de la voirie, des réseaux et des parkings. Son but : embellir la commune et faciliter

vosre quotidien. Guilaine Debras, adjointe déléguée à l'urbanisme, aux travaux et au logement, et Roger Neveu, responsable du pôle « Urbanisme, travaux et environnement », font le point sur les chantiers et études en cours et à venir...

### • AMÉLIORATION DE LA VOIRIE DANS LE VILLAGE

- Rue de la Poissonnerie, 130 000 € : Ces gros travaux permettent

l'enfouissement des réseaux, la reprise de l'assainissement, le remplacement du réseau d'eau potable et le changement du revêtement. Ce dernier a été choisi en concertation avec les riverains. La fin des travaux est prévue fin juin 2007.

- Rue de la Calade, 22 000 € : Les travaux seront terminés mi-février 2007. Il s'agit de remplacer la canalisation principale d'eau



potable, de refaire l'enrobé et de reprendre les caniveaux latéraux.

#### • SÉCURISATION PIÉTONNE

· Chemin de la Chèvre d'or, 43 000 € : Cet aménagement, en fin d'étude, va permettre la réalisation d'un chemin piétonnier reliant le chemin de la Chèvre d'or à l'avenue Saint Philippe. La fin des travaux est prévue pour juin 2007.

· Vieille route d'Antibes : création d'un trottoir

1<sup>re</sup> phase : destruction d'une maison achetée par la commune (1<sup>er</sup> trimestre 2007) pour permettre, progressivement, la réalisation du trottoir attendu par tous les riverains.

· Aménagement de la RD4 pour les piétons :

- 1<sup>re</sup> phase : entre le chemin de St Julien et la Chapelle St Éloi, création d'un trottoir. L'étude est bien avancée ; les travaux auront lieu en 2007.

- 2<sup>e</sup> phase : entre la Chapelle St Éloi et le jeu de boules. Le projet, à l'étude dans le cadre du FISAC, prévoit la sécurisation piétonne et routière pour améliorer la circulation et l'arrêt des différents modes de transports : bus scolaires, bus de ligne, voitures particulières. Réalisation en 2008.

#### • PARKINGS

· Aménagement du terrain Bagneux, 140 000 € :

Sur cet espace récemment acquis (décembre 2006), la commune va créer une nouvelle zone de stationnement. Des travaux permettant la circulation et le stationnement des véhicules vont être entrepris avec un souci particulier quant à l'aménagement paysager. La fin des travaux est prévue juin 2007.

· Parking Sous-Barri (projet à l'étude) :

Ce projet complexe comprend trois parties : la réfection du stade Pierre Bel en gazon synthétique, un parking d'environ 100 places et un élévateur reliant cette partie du bas du village à la rue Sous-Barri. Les études techniques débuteront au printemps.

#### • ASSAINISSEMENT

- EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES  
· Chemin des Vignasses, 667 000 € : Les travaux d'extension et de renforcement des réseaux assainissement, eaux pluviales et eau

potable vont débuter fin février et dureront jusqu'en juin 2007. C'est le premier chantier d'une liste prioritaire définie par le schéma directeur d'assainissement.

· Quartiers du Bois fleuri et de la Vallée verte :

Cette extension du réseau d'évacuation des eaux usées est prévue dans le schéma directeur. L'étude technique sera faite courant 2007, ce qui permettra alors la consultation des entreprises.

· Chemin des Prés, 30 000 € : Une réhabilitation du réseau est nécessaire, en particulier pour l'écoulement des eaux pluviales. Les travaux sont prévus pour le premier semestre 2007.

· Lutte contre les eaux parasites  
Une large part des eaux parasites (eaux de pluie qui s'infiltrent en permanence dans le réseau d'assainissement) provient du vallon des Horts. En 2007 aura lieu la définition des travaux à réaliser et, dès que possible, les travaux eux-mêmes.

#### - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un diagnostic va être réalisé sur les propriétés équipées d'une fosse septique. Début des visites fin février - début mars 2007. Voir l'article « Diagnostic sur l'assainissement non collectif ».

#### ■ LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS : DES NOUVELLES DU PPRIF.

Le 2 janvier dernier, la mairie a reçu la nouvelle version du PPRIF avec de nombreuses modifications sur la classification des zones à risques. Beaucoup sont sorties des zones rouges ; d'autres nécessiteront des aménagements pour être sécurisées (bornes à incendie, accès...).

La commune dispose de deux mois pour émettre des remarques ou réserves sur ce nouveau plan et doit le présenter au conseil municipal. Passé ce délai, le plan sera soumis à enquête publique. Un commissaire enquêteur, nommé par le préfet, sera chargé de recueillir les remarques des Biotois. A l'issue de cette concertation, le plan final sera décidé par l'Etat.

*Les documents relatifs au Plan de Prévention des Risques Naturels et Incendies de Forêt (PPRIF) sont consultables sur le site internet de notre commune [www.biot.fr](http://www.biot.fr). Un plus large article sera consacré dans le prochain Biot Infos.*

#### ■ LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Les travaux engagés par la commune avancent à grand pas au Vallon des Combes. Un dossier sera consacré aux travaux des vallons des Combes et des Horts dans le prochain Biot Infos.

#### ET LA POTERIE DU VIEUX BIOT ?

La municipalité a fait réaliser un diagnostic sur le bâtiment. Sa réhabilitation va être complexe,

mais ce lieu au cœur de la commune deviendra un lieu de partage et de convivialité pour tous les Biotois. À suivre...



## ■ DIAGNOSTIC SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La commune a décidé, par délibération en date de juillet 2006, de lancer un diagnostic sur les zones d'assainissement non collectif définies dans le schéma directeur d'assainissement.

Ce diagnostic, pris en charge par la commune, a pour but d'effectuer le recensement de l'état existant des fosses septiques implantées sur son territoire.

Le bureau d'études mandaté effectuera un conseil auprès des particuliers afin qu'ils connaissent l'état de leur fosse septique et, le cas échéant, établissent la mise en conformité de celle-ci. Les personnes concernées seront contactées par courrier.

#### • L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Quand devez-vous équiper votre maison d'un système non collectif d'épuration des eaux usées ?

Vous êtes tenus d'installer votre propre système d'assainissement lorsque vous habitez dans une zone sans réseau d'assainissement collectif, c'est-à-dire sans tout à l'égout.

En revanche, si vous habitez dans une zone équipée d'un réseau public de collecte des eaux usées, la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 vous impose de raccorder vos eaux usées au réseau public.

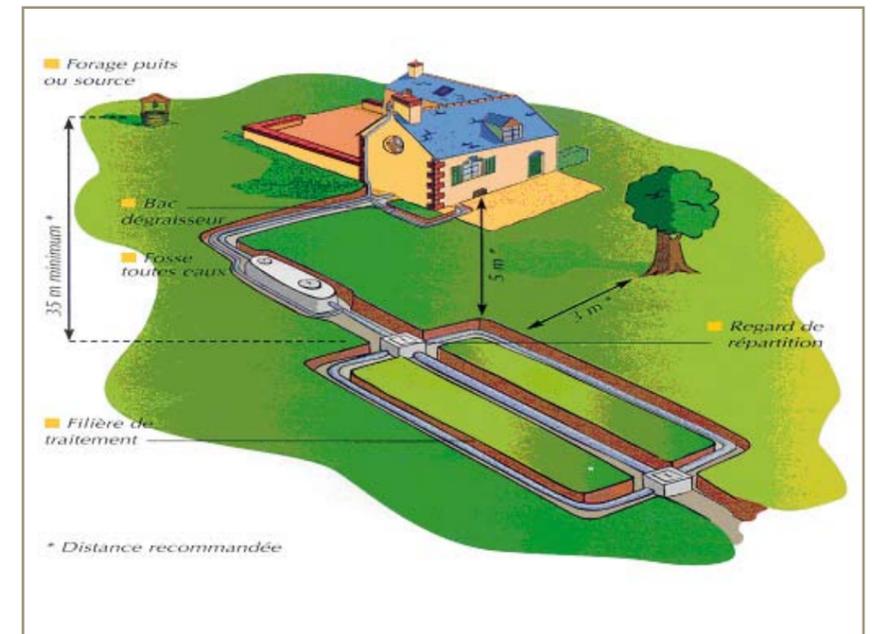
- Qu'est-ce qu'un assainissement non collectif ?

Il s'agit d'ouvrages permettant d'épurer les eaux ménagères et les eaux usées de votre habitation avant rejet au milieu naturel.

Ce rejet au milieu naturel des eaux épurées sera réalisé prioritairement par une infiltration dans les sous-sols de votre terrain.

En cas d'impossibilité d'infiltration des eaux épurées dans les sous-sols (terrain argileux, nappes affleurantes...) sous réserve d'autorisations, le rejet des eaux épurées pourra être exceptionnellement réalisé en surface dans un cours d'eau ou un fossé après accord du propriétaire ou du gestionnaire concerné.

Dans tous les cas, les eaux pluviales



ne devront pas être dirigées vers ces installations.

#### • LES OUVRAGES COMPOSANT UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une filière d'assainissement non collectif comprend, en règle générale, les éléments suivants :

- Un réseau de canalisation de collecte, de transfert des eaux usées et des gaz,
- Un bac dégraisseur,
- Un prétraitement en général constitué d'une fosse septique toutes eaux,
- Un traitement adapté permettant d'assurer l'épuration complémentaire par infiltration et percolation des eaux usées sur le sol naturel ou reconstitué,
- Une évacuation - dispersion réalisée soit par le sol ou exceptionnellement et sous réserve d'autorisation dans le milieu hydraulique superficiel,
- Des regards de visite (regard de répartition, regard de bouclage, regard prétraitement) permettant le contrôle de bon fonctionnement des installations.

#### • UN SERVICE RENDU PAR LA COLLECTIVITE

En application de la loi sur l'eau, la Commune de Biot devra mettre en place un service consacré à

l'assainissement Non Collectif.

Ce service aura pour mission de contrôler les dispositifs d'assainissement non collectif, c'est-à-dire :

- Contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs ;
- Vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants ;
- Contrôler périodiquement le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier.

Ces contrôles répondent à deux priorités :

- assurer la salubrité publique sur la commune
- protéger le milieu naturel et l'environnement

Dans le cadre du lancement de l'ensemble de cette démarche, Veolia Eau a été mandatée par la commune pour recenser les installations existantes, établir un diagnostic afin de déterminer leur état et conseiller les propriétaires et utilisateurs.

Veolia Eau fixera prochainement des rendez-vous avec l'ensemble des usagers concernés par ce diagnostic sur la commune.

Une réunion publique d'information aura lieu le jeudi 22 février 2007 à 18h salle Vernante.

## • REGLEMENTATION ET DOCUMENTS NORMATIFS

L'installation d'assainissement non collectif devra être réalisée en respectant :

- La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 et son décret d'application,
- L'arrêté du 6 mai 1996 et ses arrêtés modificatifs fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif d'une part, et les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif d'autre part,
- Les arrêtés préfectoraux ou municipaux portant sur des dispositions particulières,
- Le règlement du service de l'assainissement non collectif, dès lors que sera créé le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

## • LOI SUR L'EAU

La loi du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 fixent les obligations générales des communes en matière d'assainissement. Ces dispositions ont été transposées dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) et le code de la santé publique (CSP). Les communes doivent prendre en

charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif et si elles le souhaitent, leur entretien (article L2224-8 et 9 CGCT).

L'article L.2224-11 CGCT renseigne sur le financement du service public d'assainissement non collectif qui donne lieu à une redevance particulière à la charge de l'utilisateur.

Les propriétés privées doivent être accessibles au service public d'assainissement non collectif (article L. 1331-11 CSP).

## • ARRETÉS INTERMINISTÉRIELS DU 6 MAI 1996

Ils définissent l'assainissement non collectif comme un système individuel effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement, l'infiltration dans le sol ou le rejet superficiel des eaux usées domestiques.

Le premier arrêté pose les prescriptions techniques applicables à ces systèmes. Le second énumère les modalités de contrôle technique exercé par le service public.

Le Document Technique Unifié 64.1 relatif à la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome pour des maisons d'habitation individuelle précise les règles de l'art dans ce domaine.

## • GLOSSAIRE

- *Bac à graisse ou bac dégraisseur* : appareil destiné à la récupération des graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères. Il est recommandé notamment lorsque la fosse toutes eaux est située entre 7 et 12 mètres de distance de l'habitation. Le bac à graisse doit alors être positionné à moins de 2 mètres de l'habitation.

- *Eaux ménagères* : eaux provenant des salles de bains, cuisines, buanderies, lavabos...

- *Eaux pluviales* : eaux issues des toitures et des surfaces imperméables (terrasses...).

- *Eaux vannes* : eaux provenant des toilettes.

- *Eaux usées* : mélange des eaux vannes et des eaux ménagères.

- *Fosse septique* : dispositif assurant le pré-traitement des seules eaux vannes d'une habitation. Ce type d'ouvrage n'est plus autorisé pour les nouvelles habitations et ne peut être utilisé que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

- *Milieu hydraulique superficiel* : milieu naturel ou aménagé où sont rejetées les eaux traitées des dispositifs drainés.

## ■ RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR !!

Dès 2001, vos élus se sont mobilisés pour la mise en place de la collecte sélective. Celle-ci a été effective en décembre 2002. Une enquête sur le compostage avait montré que de nombreux Biotois étaient prêts à mettre un composteur dans leur jardin. La C.A.S.A. facilite aujourd'hui cette demande puisqu'elle propose des composteurs aux habitants de la communauté d'agglomération.

## • COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

En décembre, un courrier a été adressé à tous les habitants de la commune pour faire la réservation d'un composteur, la CASA prenant à sa charge jusqu'à 65% du prix



selon les modèles. Si vous n'avez plus ce courrier, vous pouvez aller chercher les imprimés nécessaires aux services techniques de la ville. Une fois votre réservation faite, les ambassadeurs de tri vous contacteront personnellement pour

vous donner le lieu et le jour où vous pourrez venir chercher votre composteur.

C'est ainsi qu'une soixantaine de Biotois sont venus chercher leur composteur le samedi 6 janvier sur le parking du stade Pierre Bel.

## LES BIOTOIS ONT DU TALENT

### ■ LOÏC BETTINI SE DONNE EN SPECTACLE À PARIS

La manipulation à vue avec des marionnettes à fils de toutes tailles donne une liberté de mouvement et d'utilisation de l'espace. Les marionnettes, les masques et les mots deviennent le prolongement du corps. La musique n'est pas un accompagnement, elle est le germe du spectacle d'où partent les émotions pour chaque tableau



qu'elle magnifie. Les poèmes font la transition, donnent une couleur émotionnelle, sont un souffle entre chaque changement.

Ainsi peut-on décrire l'univers de Loïc Bettini, poète marionnettiste, qui nous enchante à chacune de ses représentations. Après une participation remarquée au calendrier de l'Avent avec son personnage « Le souriant » et son spectacle, ce sont les Parisiens qui auront le plaisir de découvrir les marionnettes féériques et colorées de Loïc, dans son spectacle « Fleur de peau » au Théâtre aux mains nues, du 7 au 23 février 2007.

« On connaît le célèbre texte de Kleist sur les marionnettes à fils. Dans « Fleur de peau », le manipulateur-démiurge (il a créé et interprète masques, marionnettes et poèmes) fait naître d'une installation-décors les 14 personnages, métaphore de ses phantasmes que tient à distance le marionnettiste marionnettisé par ses masques, et que soutiennent ses poèmes et des musiques empruntées au répertoire classique

ou à des musiques traditionnelles. Il en naît une sorte de magie visuelle où l'imaginaire de chacun est provoqué par la variété des échelles (marionnettes de 40cm à 2m) et des espaces sonores, qui ne sont pas illustratifs mais les décors d'une sensibilité « à fleur de peau ». Comme toutes les marionnettes, instruments d'une écriture spécifique pour le théâtre, la marionnette à fils est une convention avouée dont l'ingéniosité mécanique peut la limiter à l'imitation réaliste du monde animal ou humain. Dans ce cas, passée la surprise de l'effet, elle peut ennuyer. Mais ici, la qualité de la création plastique et de la manipulation offre une interprétation surréelle laissant toute leur place à la poésie et à l'humour. »

*Alain Recoing, Directeur artistique du «Théâtre aux mains nues» (qui a dirigé pendant 30 ans le théâtre national de la marionnette de Paris.)*

## ■ LA MÉDIATHÈQUE D'ANTIBES VUE PAR 2 PHOTOGRAPHES BIOTOIS

Lors de l'inauguration de la médiathèque en décembre dernier deux biotois, Jean-Marie Rivello et Danièle Androff, étaient à l'honneur en exposant les photos du chantier de la médiathèque depuis son lancement. Cette exposition émane de la volonté de l'équipe de la Bibliothèque de conserver en mémoire la naissance

du bâtiment jusqu'à son aboutissement. Dès 2001, ces deux photographes ont donc suivi pas à pas l'évolution des travaux de la médiathèque jusqu'à l'automne 2006. Une exposition à voir ou à revoir jusqu'à la fin du mois de février à la médiathèque d'Antibes.



## ■ SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

### ■ LES ANIMATIONS DU C.C.A.S.

#### • Jeudi 8 février : Thé dansant de la chandeleur

Cette rencontre, agrémentée de la prestation de deux musiciens chanteurs, est une invitation pour les seniors biotois, sur inscription auprès de l'accueil.

Possibilité de déjeuner au foyer, sur réservation (participation : 4,60 €

par personne). Dégustation de crêpes l'après-midi.

#### • Jeudi 22 février : Loto gratuit au foyer

Possibilité de déjeuner au foyer, sur réservation.

A partir de 14h : loto gratuit

#### • Jeudi 8 mars : Thé dansant

Un duo de musiciens égayera l'après-midi de cette journée au cours de laquelle une collation sera offerte avec dégustation de bugnes.

#### Renseignements :

Foyer restaurant : 04 92 91 59 74  
Accueil du C.C.A.S. : 04 92 91 59 70

## CROIX ROUGE FRANCAISE

« A l'occasion de Noël 2006, la délégation a distribué 15 colis sur Biot et 25 sur Valbonne. Nous voulons remercier l'Association des commerçants de Biot qui a encouragé la population à remettre des denrées festives, complétées pour constituer un nombre suffisant de colis.

Prochainement, nous obtiendrons un vaste local à Garbejaire grâce à l'action conjuguée de la Municipalité de Valbonne et de notre délégation. Après les travaux de mise aux normes de sécurité, l'ancienne ludothèque, sise 4, rue Funel à Garbejaire, sera mise à disposition et fera l'objet d'une convention qui liera l'Office de l'Habitat de Cannes et de la Rive Droite du Var et la Délégation Départementale de la Croix Rouge. Cette future antenne a le mérite de se trouver à Garbejaire où nous comptabilisons le plus grand nombre de personnes aidées par notre délégation. En outre, ce local est suffisamment spacieux pour permettre la mise en place d'un lieu d'écoute et d'une salle où pourront se dérouler des formations aux « Gestes qui sauvent ». Cela répond aux missions principales de la Croix Rouge :

- venir en aide aux personnes en situation précaire
- assurer la formation au secourisme.

Cette double mission permettra un brassage des populations, ce qui ne peut être que bénéfique.

Cette antenne exigera un investissement important, tant sur le plan humain que sur le plan matériel :

- sur le plan humain, est lancé un nouvel appel pour le recrutement de nouveaux bénévoles (pour être

bénévole, il suffit de disposer d'une ou deux demi-journées par semaine). Les idées de chacun pour l'entraide seront retenues si réalisables et feront l'objet de discussions lors de réunions de conseil d'administration.

- sur le plan matériel, une délégation locale de la Croix Rouge doit s'autofinancer. Ses ressources sont constituées par :

- les cotisations des adhérents
- les dons des bienfaiteurs
- les recettes de la vente des objets qui nous sont donnés.

*N.B. tout est vendu à un prix symbolique : 1, 2, 3€ pour les vêtements.*

La principale ressource est constituée essentiellement par les subventions demandées chaque année aux municipalités de Biot et Valbonne et qui sont accordées après étude du dossier.

La remise aux normes de sécurité du local de Garbejaire est estimée à 8 000€.

La municipalité de Valbonne nous a accordé, par délibération du 9 octobre 2006, une subvention exceptionnelle de 2.667€.

L'office public de l'Habitat de Cannes participe pour 1/3 (2.667€) ; la participation de la délégation sera du même montant.

D'autre part, notons que tous les bénévoles souhaitent que les

personnes soient reçues dans des locaux propres et agréables. Des travaux de réfection seront entrepris à Garbejaire, 4, rue Funel. Sur Biot, 11, rue du Portugal, des travaux sont également envisagés (réfection de la façade et installation d'un store électrique). Au cours de l'année 2007, une subvention sera demandée au Conseil Général des Alpes-Maritimes pour faire face à toutes ces dépenses.

Tous les dons en espèces sont les bienvenus et font l'objet d'un reçu fiscal donnant droit à une réduction d'impôt de 66 %.

Pour les dons en nature, par respect pour les bénéficiaires, nous insistons pour ne recevoir que des vêtements propres et des appareils en état de fonctionnement.

Comme l'an dernier, deux bénévoles de la délégation participeront à l'opération « grand froid dans les Alpes-Maritimes », elles assureront des « maraudes », en coordination avec le SAMU SOCIAL sur la ville de Nice.

**Numéros de téléphone utiles :**  
**06 31 32 75 13 : pour toute formation aux « gestes qui sauvent »**  
**Tél. 04 93 65 74 70 : demande d'aide, adhésion comme bénévole ou toute forme de dons, de préférence le mercredi, le samedi de 9 h à 12 h. Possibilité de laisser un message les autres jours.**



## CALENDRIER DE L'ASSOCIATION ADAPT IN FRANCE

• 2 février, de 9h30 à 11h : Droit du travail

• 2 février, de 11h à 12h : Sécurité Sociale

• 5 février, de 9h30 à 11h : Enseignement

• 5 février de 11h à 12h : Crèche, Halte-garderie (REPORTÉ)

• 9 février, de 9h30 à 11h30 : Recherche d'emploi

• 12 février, de 9h30 à 10h30 : Impôts

• 12 février, de 11h à 12h : Droits de succession

Un ou plusieurs sujets vous intéressent, des questions non résolues subsistent, alors n'hésitez pas à nous consulter, nous vous apporterons des réponses.

Pour tout renseignement et /ou réservation, veuillez contacter :

Association Adapt in France, Sylvie Kermin-Coiffier,  
 Bâtiment Centre de Vie, place Méjane,  
 Garbejaire, Sophia Antipolis  
 Tél : 04 93 65 33 79 - Email :  
 adaptinfrance@club-internet.fr

Site internet :  
 www.adaptinfrance.org



## CULTURE, ART, ARTISANAT

### « SORTEZ DU CADRE »... ET VENEZ VOIR L'EXPOSITION DE MICHEL COLLET ET JEAN-CLAUDE LAPORTE !



Nouvelle exposition proposée par le service culturel à l'Office de tourisme de notre ville. Sous le titre « Sortez du cadre », les artistes Michel Collet et Jean-Claude Laporte se sont réunis pour présenter leurs sculptures légères et aériennes, faites de découpages et pliages de matières. Le vernissage se déroulera le vendredi 9 février (à partir de 18h) ; les œuvres seront présentées jusqu'au 25 mars prochain.

Il y a des similitudes dans leur

démarche : tous deux sculptent des formes à partir d'un unique support qu'ils découpent, plient, cintrent, peignent et déploient... En revanche, les matières qu'ils utilisent les distinguent : Michel Collet travaille essentiellement le papier, une matière légère qu'il manipule avec précision dans son petit atelier. Son modèle favori, ce sont les femmes, rondes et généreuses. Sa démarche ? Il dessine de tout petits croquis puis les agrandit,

afin de se constituer un patron à partir duquel il assemblera ou dissociera les éléments.

Jean-Claude Laporte utilise des matières brutes, essentiellement la terre et la tôle, ainsi que des matériaux de récupération. Son vaste atelier abrite une multitude de pièces, allant de la taille d'une noix à de grands ensembles. Quand il travaille, il réalise de nombreux dessins, maquettes et essais avant de plier et tordre la tôle jusqu'à obtenir ce qu'il avait imaginé.

Une belle exposition à découvrir en famille, du 9 février au 25 mars, à l'Office de Tourisme de Biot.

**Vernissage le vendredi 9 février à 18h.**

**Office de tourisme de Biot**  
 46 rue Saint Sébastien  
 04 93 65 78 00

**Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Samedi, dimanche et jours fériés de 14h à 18h.**

### CALENDRIER DE L'AVENT : UNE ÉDITION REMARQUABLE !

Après nous avoir émerveillé tout au long des fêtes de fin d'année, le Calendrier de l'Avent a fermé ses volets le 19 janvier dernier, avec tous ceux et celles qui lui ont donné vie.

Un grand merci à tous les participants, aux propriétaires locataires qui nous ont prêtés leurs volets, un grand merci aussi aux enfants des écoles et à leurs enseignants qui ont illuminé la rue de la poissonnerie. Un grand coup de chapeau aux artistes participants pour cette superbe édition du calendrier de l'aveit 2006.

Cette année encore, de nombreuses animations ont été proposées afin de satisfaire un large public. Ateliers créatifs et ludiques pour les plus petits, contes organisés

par les bibliothèques, chorale de Noël pour les plus grands, sans oublier bien sûr le magnifique spectacle de marionnettes de Loïc Bettini qui a enchanté toutes les générations et son étincelant personnage du Souriant qui a déambulé dans les rues biotoises durant décembre.

Souignons aussi la forte contribution

des commerçants du village et de la MAMAB. ; animations, journée tout chocolat, vitrines décorées, chocolats chauds, concours... C'est avec hâte que chacun attend la prochaine édition de cette manifestation originale.



## VOS SOIRÉES THÉÂTRE A L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE DE BIOT

### « La cantatrice chauve » de Eugène Ionesco par la Compagnie Série Illimitée

Spectacle : vendredi 23 et samedi 24 février à 20h30 ; dimanche 25 février à 15h30.

Créée en 1950 au théâtre des Noctambules par Nicolas Bataille, cette anti-pièce, cette parodie de pièce digne des surréalistes est comme son auteur : impertinente, désopilante, absurde, jubilatoire. « La cantatrice chauve » est la pièce la plus jouée dans le monde. Depuis 1957, elle est encore et toujours représentée au théâtre de la Huchette. Traduite en japonais et jouée à Tokyo, en Grèce, Turquie, Israël, Pologne, Brésil, États-Unis, Maroc, Tunisie, Algérie, Espagne, Allemagne, Suisse, Hollande, Norvège, Danemark, Suède et en 1958 en Angleterre !

La mise en scène de Série Illimitée joue sur le dynamisme, voire le grand guignol. Les situations décalées, le rire, le non-sens et le sens de l'humour, l'expressionnisme flirtant avec le burlesque. Voie difficile que propose Ionesco lui-même : « Jouer le comique de dérision à la façon des « Marx Brothers », les situations étant non seulement en décalage avec le discours mais également avec le geste. »

### « Retour de Madison » de Eric Assous Comédie par la Compagnie Série Illimitée

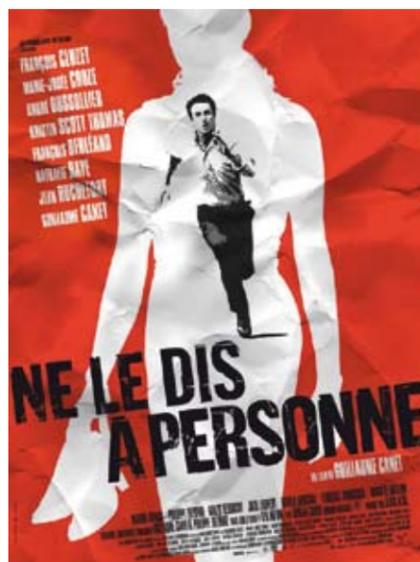
Spectacle : vendredi 30 et samedi 31 mars à 20h30 dimanche 1er avril à 15h30.

Le prix des places est de 13 € tarif plein et de 10 € demi tarif  
Réservations Espace des Arts et de la Culture 04 93 65 07 02.



## VOS SOIRÉES CINEMA A L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

### Vendredi 2 février à 20h30 : « Ne le dis à personne » de Guillaume Canet



Sa femme Margot a été sauvagement assassinée par un serial killer. Totalement détruit, Alex ressasse jour après jour le souvenir bouleversant de son amour perdu.

Huit ans ont passé. Alex reçoit un e-mail anonyme. Il clique : une image... le visage d'une femme au milieu d'une foule, filmé en temps réel. Celui de Margot...

### Vendredi 16 février à 20h30 : « Prête-moi ta main » de Eric Lartigau



La vie est facile pour Luis, 43 ans, célibataire heureux, épanoui dans son métier, aimé, choyé, couvé par sa mère et ses cinq soeurs. Cela aurait pu durer toute une vie, mais voilà...

Lassées de le mater, celles-ci décident qu'il est temps pour lui de se marier. Le plus vite possible ! Cerné par sa famille qui ne pense plus qu'à ça, il élabore un plan : trouver la femme parfaite qui va se faire passer pour sa fiancée et qui va lâchement l'abandonner le jour du mariage. Après ça, plus personne n'osera même prononcer le mot mariage devant lui. Mais comment trouver cette perle rare ? Luis ne voit qu'une solution : la louer !

Et justement, Emma, la soeur de son meilleur ami et collègue, vient d'arriver à Paris et cherche du travail. Ça y est, le plan est en route. Au bout, la liberté pour Luis. Les plans, c'est bien sur le papier. Mais dans la vie, ça peut s'emballer.

Réservations au : 04.93.65.07.02

## AGENDA DES BIBLIOTHÈQUES

• **Bibliothèque St Exupéry**  
- Comité de lecture/ Rencontre de lecteurs  
Samedi 17 février de 10h30 à 11h30  
Ouvert à tous. Pensez à apporter vos livres coups de cœur !

• **Bibliothèque George Sand**  
- Atelier d'illustration  
Mardi 6 février de 20h à 23h  
Mardi 20 février de 20h à 23h  
- Atelier d'écriture  
Samedi 17 février de 15h à 17h

- Passage du Musibus - Place de Gaulle  
Jeudi 22 février à partir de 9h30

## LES ACTIVITES DE L'ESPACE MULTIMEDIA

### Les ateliers d'initiation

Windows, logiciels de bureautique, montage vidéo, retouche photo et musique assistée par ordinateur.

### Les ateliers musicaux de l'Espace Multimédia

L'Espace Multimédia accueille les musiciens de Biot les lundis après midi pour la réalisation de tous projets musicaux.

### Venez découvrir les nouveaux rendez-vous culturels de l'Espace Multimédia

Une programmation sur le thème de l'Art et du Multimédia est à découvrir tout au long de l'année : performances, expositions, rencontres, spectacles...

### Les prochains rendez-vous de l'Espace Multimédia :

- Du 26 février au 14 mars : exposition, à l'Espace Multimédia du Robot Erectus en partenariat avec « le Hublot » de Nice : sculpture interactive entre danse, musique et vidéo.

- Du 19 mars au 19 mai : exposition de photos de l'artiste Céline Guesdon. Découvrez la « photosynthèse », fruit d'une étonnante hybridation entre la photographie et le monde virtuel...

### Projet « Les téléphones imaginent la vie » avec l'artiste Tassou :

Consultez les 160 anecdotes recueillies sur le site de la ville de Biot à cette adresse : [http://www.biot.fr/v3/site\\_tassou/galerie/index.html](http://www.biot.fr/v3/site_tassou/galerie/index.html)

Pour tous renseignements et pour obtenir un programme complet, veuillez contacter l'Espace Multimédia :  
04 93 74 58 69  
[espacemultimedia@biot.fr](mailto:espacemultimedia@biot.fr)



## CLUB MICRO-INFORMATIQUE DE BIOT

« Lors de l'assemblée générale du 14 décembre dernier, il a été fait un bilan des activités de l'année passée.

Les membres du club ont pu apprendre à utiliser l'ordinateur et la cléf USB, la sauvegarde et la gestion des documents, la messagerie (Outlook, etc.), le logiciel Powerpoint (diaporamas), Photo filtre (traitement des photos), l'archivage et le classement des photos.

Le club a notamment participé à la fête des associations biotoises 2006 et s'est doté d'un ordinateur portable (au service de tous les adhérents).

Les activités prévues pour 2007 sont la poursuite des formations (perfectionnement Windows, Word, Internet, Excel...), l'initiation pour les débutants, la mise en place de nouveaux matériels, l'installation de logiciels, de périphériques, la notion de réseau local...

Les objectifs du club :

- « Etre ensemble » pour partager nos connaissances
- Participation de tous et en particulier des « anciens »
- Choisir ensemble des sujets à traiter.

Si vous voulez nous contacter :

**Club Micro-Informatique**  
7, Rue des Bachettes  
06410 BIOT

Tél : 06 08 48 05 09

Notre adresse e-mail :  
rogermadar@wanadoo.fr



## LES CONCERTS DE MIDI DE SOPHIA



« • Lundi 12 février

**Trio Arion : Elizabeth Fontan**  
- Binoche harpe, Sibel Kumru  
- Pensel flûte, Pascal Saunier  
alto.

Au programme : Debussy, Haendel, Ibert, Marin Marais

Le concert aura lieu à la Galerie de la Fondation, Place Sophie Laffitte à Sophia Antipolis et commencera à 12h15 précises.

Prix des places : 13 € pour les adhérents à l'association des

«Concerts de Midi», à l'AVF Sophia Antipolis et à l'association Sophia Antipolis et pour les étudiants.

17 € pour les non adhérents.

Une collation est offerte à la fin du concert en présence des musiciens.

Réservations :

04 97 21 16 46

04 93 77 34 25

06 78 64 69 43



## PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

### LA VIE DU MUSEE

« En ce début 2007, nous pouvons faire le bilan de 2006, année particulièrement faste pour les « Amis du Musée de Biot ». Le nombre de nos adhérents est en constante augmentation (+23% en un an). La fréquentation du musée a marqué une nette progression (+24% sur le total). Cette hausse a été particulièrement sensible pour les groupes (+20%), les entrées gratuites des Biotois (+253%) et les enfants scolarisés (+200%). Au total nous avons reçu 7937 visiteurs, chiffre qui serait envié par nombre de musées de petite et moyenne importance. Les résultats positifs sont, sans doute dus aux efforts des salariés et bénévoles, à la qualité des sorties et conférences ainsi qu'à la reconnaissance des Biotois vis-à-vis de ceux qui mettent en valeur leur histoire et



Les 13 desserts

leur patrimoine. Peut-être aussi que Fernand Léger, de très loin, n'est pas étranger à l'afflux inhabituel de visiteurs...

Le musée a vu se réaliser les vœux de bonne santé qui lui ont été adressés pour 2006. Espérons que ceux de 2007 seront aussi exaucés.

**Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises**

9, rue Saint Sébastien

06410 BIOT

Tél : 04 93 65 54 54

Fax : 04 93 65 51 73

Internet :

amis.musee.biot@wanadoo.fr



### LA POTERIE DU VIEUX BIOT VUE PAR LE GROUPE PATRIMOINE



Façade de La Poterie du Vieux Biot

« Tous les Biotois connaissent cette poterie, ou du moins le bâtiment imposant situé sur le Chemin Neuf, à gauche en montant, entre l'abri bus et le virage de l'entrée du village, un peu après le jeu de boule et face à l'école.

Contrairement à ce qui se dit et s'écrit, cette poterie n'est pas très ancienne car elle ne figure pas sur le cadastre napoléonien de 1813. Elle date donc du XIX<sup>e</sup> siècle, à la fin de l'âge d'or de la poterie biotoise et de la fabrication de jarres. C'est un

exemple parfaitement conservé de ce qu'était une poterie traditionnelle biotoise, qui vient d'être achetée par la ville de Biot.

En 1961, Jean-Jacques Plottier reprenait la poterie. Il fut le dernier exploitant et a cessé toute activité de poterie à la fin de 1982. La dernière production était surtout de la poterie de jardin.

La poterie est un grand bâtiment sur plusieurs niveaux comportant des grandes pièces formant des volumes importants de travail.

#### • AU REZ-DE-CHAUSSÉE

Dans le bâtiment, le magasin ou boutique de vente des pièces est en façade.

- Derrière cette pièce, le four est situé au centre du bâtiment. Il présente une structure de cuisson à flamme directe et tirage vertical. L'encyclopédie de Diderot et d'Alembert décrit des fours de même type. La particularité de ce four, comme tous ceux de Biot, est d'être construit en pierre locale :

la cinérite et non en brique comme on en trouvait dans la plupart des régions françaises.

- Le four est muni d'un double alandier, les couloirs d'accès à la chambre de chauffe par lesquels on chargeait le bois. Contrairement à la structure en voûte d'arcade communément utilisée, ces ouvertures sont carrées avec un linteau de pierre.

- La chambre de chauffe ou foyer est un volume où brûle le combustible. Il a été cloisonné par des murets en pierres de Biot ou en tessons de briques. On plaçait ainsi de petites pièces derrière ces cloisons pour la cuisson.

- La sole est la cloison horizontale formant le plafond de la chambre de chauffe et le plancher de la chambre de cuisson. Elle est percée de tuyères par où passaient la chaleur et les flammes.

- La chambre de cuisson au-dessus du foyer est un volume de 36 m<sup>3</sup> dans lequel on disposait les pièces à cuire. Sa voûte est percée de « feuillères » permettant le passage des fumées jusqu'à la chambre des fumées. Elle était obturée et scellée pendant la cuisson. Les grosses pièces étaient enfournées en commençant par le fond du four. Les petites pièces étaient empilées dans les jarres et disposées aussi dans les interstices entre les grosses pièces et par-dessus, en haut du four. Le dernier potier cuisait à 980 degrés pendant 3 jours et 3 nuits. Le refroidissement durait une petite semaine.

- Au-dessus du four, la chambre des fumées est un vaste volume recevant les fumées de la cuisson. La chambre des fumées faisait office de cheminée et assurait



Intérieur du four

le tirage vertical du four. Les ouvertures sont visibles au-dessus du toit. Elles sont orientées vers le Sud. Cette orientation se trouve du côté du mistral ce qui pouvait provoquer de dangereux retours de flammes au niveau de l'alandier. Ces fenêtres sont récentes car les ouvertures étaient à l'origine faites de jarres, de pignates ou de marmites accolées les unes aux autres formant un claustrat qui laissait passer les fumées entre elles. Les réglages des ouvertures avaient été établis une fois pour toutes par les premiers exploitants.

- Le fournil ou « fournilère » était la partie se trouvant devant le four. On y entreposait le bois prêt à être enfourné.

- Une pièce à côté du four servait de réserve pour le stockage des pièces à vendre sur des étagères. L'accès se fait par le magasin.

- En face du four se trouve un large escalier qui permettait le passage entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage.

- La pièce du fond était utilisée pour entreposer les pièces prêtes à être enfournées et les pièces sortant du four après cuisson.

- La grande pièce à l'Est donnant sur la cour par deux grandes fenêtres

était destinée au stockage de l'argile et du bois à l'abri de l'humidité. Autrefois, c'est dans cette pièce que la terre commençait à être travaillée. L'escalier métallique se trouvant actuellement dans cette pièce est de construction récente, il n'existait pas en 1960.

#### • LA CITERNE

Elle recueille les eaux de pluie. Elle joue toujours son office. Bien qu'étant difficilement accessible en raison de la quantité d'eau qu'elle contient, elle semble avoir la même surface que la pièce se trouvant au-dessus. Selon certains, les eaux de décantation y étant renvoyées par inadvertance ou volontairement, il est probable qu'elle contienne une grande quantité de terre.

#### • AU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE

- L'appartement du potier se trouve à l'angle Sud-est du bâtiment. Il possède des fenêtres à droite sur la façade et sur le côté donnant sur la cour. C'était un petit studio rustique en 1961. Après la fin de l'exploitation potière en 1982, l'exploitant a agrandi le local vers l'arrière et installé des éléments de confort : salle de bains, chauffage central...

- La salle pour le tournage des petites pièces, appelée autrefois salle des « rodes », est éclairée par trois fenêtres. Il y avait deux tours à pied, utilisés pour rectifier les pièces estampées et un tour électrique pour le tournage des grandes pièces, les jarres et pour l'estampage où travaillait le tourneur 15 jours par mois.

- La salle de fabrication des jarres à la corde se trouve sur l'avant du bâtiment. Les jarres étaient également séchées et stockées dans cette salle.

- La partie Est de cette salle, se trouvant à proximité du lieu de fabrication des jarres, était utilisée pour l'application du vernis.

- Donnant sur l'arrière, se trouve une grande pièce où l'on entreposait les moules et divers matériaux de fabrication et le bois refendu. Elle est munie de fenêtres donnant sur l'arrière du bâtiment.

- La chambre des fumées est un volume de grande hauteur avec un toit incliné vers l'avant de la poterie qui est bien visible sur le pignon est. Lorsque le potier fabriquait lui-même son alquifoux, un emplacement était réservé au moulin appelé la salle du moulin. Ce moulin pouvait être installé dans la salle de préparation de la terre. Il y en a eu probablement un dans le passé, mais il n'y en avait plus les derniers temps. Il n'est donc pas possible de localiser l'emplacement de cette activité.

- Au 2<sup>ème</sup> étage, on entreposait, comme dans un grenier, les vieux moules et divers matériels.

- A l'extérieur, le « relarguier » est l'espace large et plat devant le bâtiment et donnant directement sur la route.

- **LES BASSINS DE DÉCANTATION** se trouvaient dans la cour. Ils étaient placés sur le côté ouest. Ils étaient longés sur leurs quatre côtés de cheminements qui facilitaient le passage pour le travail sur les bassins. Ils recevaient la terre boueuse mélangée dans le bac situé à l'intérieur dans la grande salle de stockage. Ces structures semblent avoir été en bois à l'origine, plutôt que maçonnées.

- La terre mélangée provenait de terriers situés sur Villeneuve-Loubet et Vallauris où le potier allait la chercher. Cette terre appelée « terre de Biot » est encore utilisée pour la fabrication des jarres. Elle donne ainsi la couleur beige clair caractéristique des poteries de jardin biotoises.

- La cour a pu servir autrefois à entreposer des grosses pièces afin de terminer leur séchage au soleil ou pour entreposer le bois de chauffe non refendu ou des

déchets de fournées. Le bois était stocké et rangé contre le mur Est de la cour. Le potier en avait toujours d'avance la quantité nécessaire à 2 à 3 fours car les livraisons n'étaient pas toujours régulières. Il fallait environ 10 tonnes de bois par cuisson.

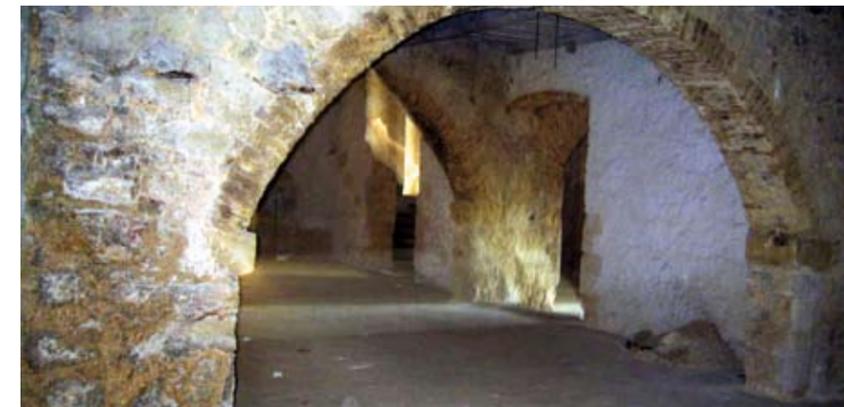
Cette poterie est maintenant la propriété de la ville de Biot. Elle fait partie du patrimoine communal. C'est un témoignage de l'activité potière de Biot qui a nourri pendant plusieurs siècles une population importante et il serait dommage de dénaturer ce patrimoine. Après des années d'arrêt de fonctionnement puis d'utilisations variées, une remise en état est indispensable afin de valoriser ce témoin capital de l'histoire biotoise. Il reste à en définir l'utilisation sans dénaturer le site.



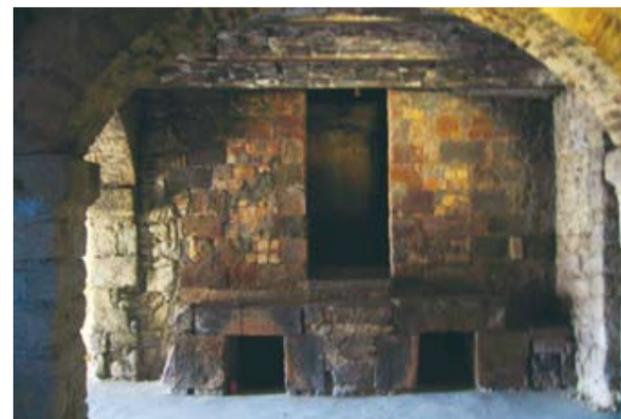
Pierre Cartier (Arezzo) Vue partielle de l'architecture intérieure - Espace réservé au stockage du bois avant enfournement



Salle de dépôt des pièces avant cuisson



Salle de dépôt des pièces après cuisson pour le refroidissement



Le four

## VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

### « TOURNOI DE FOOT ET SOIREE ADOS » POUR CLÔTURER L'ANNEE 2006

#### • UNE JOURNÉE ACTIVE...

Le 9 décembre dernier, les animateurs du service jeunesse ont donné rendez-vous à près de 22 jeunes au jardin du quartier de la Beaume. Au programme, foot à 4, ping-pong, tennis - ballon..., un bon cocktail d'activités sportives avant les fêtes de fin d'année. Le seul obstacle pour l'organisation de cette journée était la météo..., mais le soleil était au rendez-vous et c'est dans une ambiance bien sympathique et autour d'un goûter que s'est terminée la journée.



#### • UNE SOIRÉE RÉUSSIE

Le 16 décembre au soir, c'est dans une ambiance survoltée que la jeunesse biotoise a dansé sur des rythmes endiablés !!!!

En effet, pour clôturer ses activités 2006, l'équipe du Service Jeunesse a organisé une « Soirée Ados » au stade Pierre Bel.

En première partie, MC Dose, Manu le rapeur biotois, a chauffé la salle en égrainant des couplets rimés et rythmés. En deuxième

partie, on avait DJ Jérôme aux platines mais surtout, l'équipe a pour cette soirée-là fait appel au DJ biotois, Alexandre Cordier, qui du haut de ses 14 ans a su animer avec brio une bonne partie de la soirée. Merci Alex..., mais aussi merci à Sylvain Vezzoni, son assistant DJ.

Ce sont 72 jeunes âgés de 11 à 17 ans qui ont passé une soirée inoubliable... L'ambiance était assurée ce samedi 16 décembre.

Merci à tous les jeunes d'être venus si nombreux, merci à Cécile Verdu, Mathieu Gendry et Aziz Elamri d'avoir renforcé l'équipe du service jeunesse pour assurer l'organisation de cette soirée.

**Et enfin merci à Jackie, Tata et Laetitia, la fine équipe de l'US Biot, d'avoir tenu la buvette...**



DJ Alex



## VIE DES QUARTIERS, VIE DU VILLAGE

### HOMMAGE À ANDRÉ RIQUIER

Né à Nice le 4 novembre 1942, comédien, metteur en scène et créateur en 1964 de la troupe « Le théâtre Populaire de Nice », André Riquier a été employé de 1967 à 1971 par la commune de Biot, qui initia ainsi une politique de la jeunesse. Il a dirigé et animé le foyer rural situé à l'emplacement de l'actuel Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises qui abritait aussi les bains douches publics et « La Goutte de Lait », consultation publique de la mère et du nourrisson.

Nombreux sont ceux de ma génération (les années 50) qui gardent un souvenir très vif de son action chaleureuse pendant ces quelques années. Il a su créer un lieu de rencontres intergénérationnelles où nous avons appris à vivre ensemble, à découvrir la culture par les cours de théâtre, la bibliothèque, la salle de télévision (beaucoup d'entre nous ne la possédait pas à la maison), les sorties à Nice, le ciné-club, la buvette autogérée, le journal ronéoté, le labo photo, le judo, le groupe d'expression corporelle avec Pasha et bien d'autres activités.

Nous avons partagé de grands moments gravés à jamais dans nos mémoires : la pièce de Bertold Brecht, Mai 68 (voir photo), le camping en Camargue, les fêtes

du Cinquième Centenaire... «Dédé, tu nous as guidés et accompagnés dans notre ouverture au monde et de cela nous te remercions».

Après un passage à la Maison des Jeunes de Vallauris, il entre comme comédien permanent au Centre d'art dramatique de Nice sous les directions successives de Gabriel Monnet, Jean-Pierre Bisson puis Jean-Louis Thamin.

En 1981, il crée la «Deuxième Compagnie des Montagnes Scabreuses» et met en scène F. Arrabal, G. Buchner, L. Pirandello, P. Handke, T. Bernard, M. Maeterlink. Il collabore aux «Spectacles de la Vallée du Rhône» d'Alain Rais et joue plusieurs rôles au cinéma, notamment dans les films «Tire au Flan» et «Lafayette».

Depuis quelques années, il vivait retiré dans un village du haut pays niçois. Nous présentons nos condoléances attristées à ses enfants Emmanuel, Elsa, à leur mère Jacqueline ainsi qu'à ses petits enfants Marine et Maxime.



© Jacques Strauch, «13 mai 1968 en tête de la manifestation rue de la République». De gauche à droite : Patricia Bessone, Gilbert Ghera, Mohamed Loumani, André Riquier, Michou Strauch, Véronique Monod, Ernest Pignon

Véronique Monod,  
conseillère municipale

## ÉCONOMIE TOURISME

### UNE AIDE FINANCIÈRE DU FISAC POUR RÉNOVER LES DEVANTURES COMMERCIALES

Le programme FISAC phase II de la commune de Biot comprend une action intitulée : «Rénovation des devantures : les vitrines de Biot», ayant pour objectifs d'améliorer l'environnement urbain et d'accroître l'attractivité des commerces du village.

Dans ce cadre, les commerçants et artisans du centre du village ayant un projet de rénovation de leur devanture peuvent désormais bénéficier d'une aide de l'état et de la commune de Biot. Le montant maximum des dépenses subventionnables est de 6 250 €, la subvention est de 40% (20% de l'État et 20% de la ville), soit une aide de 2 500 € par commerce.

La SARL Biot Optic a été la première bénéficiaire de cette mesure et le résultat est exemplaire : devanture en bois, menuiserie aluminium, enseigne, encastrement de la climatisation. Visibilité et clarté invitent le visiteur à franchir la porte. Etant donnée l'enveloppe allouée, huit commerces seulement pourront y prétendre. Les commerçants et artisans intéressés peuvent retirer le cahier des charges modalités de la procédure « aide à la rénovation des devantures commerciales », qui détermine les entreprises concernées

par cette aide, les dépenses subventionnables, les engagements de l'entreprise bénéficiaire.

Renseignements : Nadine Pédemarie,  
Tél : 06.19.89.0776. / [fisac@biot.fr](mailto:fisac@biot.fr)



# SPORT

## VELO SPRINT BIOTOIS

Après 7 épreuves du challenge VTT jeunes UFOLEP qui en compte 10 au total, les jeunes du vélo sprint biotois ont bien porté les couleurs de leur club.

- Poussins : Veryier Jonathan, 5<sup>ème</sup> avec 51 points
- Pré-poussins : Bignon Romuald, 36 points

- Benjamins : Orlando Enzo : 5 victoires (1 place 2<sup>ème</sup>, 1 place 3<sup>ème</sup>, total 1<sup>er</sup> avec 132 pts)

- Minimes : Aprahamian Dylan, 15<sup>ème</sup> avec 12 points  
Stil Tom 16<sup>ème</sup> avec 10 points

La dernière catégorie Reine servant pour le national VTT jeunes UFOLEP de mai 2007

- Cadets : Lenoci Julien, 7 victoires 1<sup>er</sup> avec 140 points

La dernière épreuve du challenge VTT jeunes UFOLEP se déroulera le samedi 24 février 2007 sur une épreuve de descente suivie de la remise finale du challenge VTT UFOLEP jeunes sur la commune de Biot.

## 2007 POUR LA BOULE AMICALE : L'ANNEE DU CINQUANTENAIRE

C'est devant une salle des associations bien remplie que le Président Henri Calleri a ouvert cette assemblée générale tenue en présence de Monsieur François-Xavier Boucand Maire, de Dominique Enselme première adjointe, de Gérard Corboli adjoint délégué aux sports, de Guy Anastile, André Fortuné, Frank Pinier, Martine

Veniat, conseillers municipaux. Cette réunion confirme, s'il en était besoin, la bonne santé de la boule amicale biotoise.

Quitus donné au trésorier, palmarès de l'année, renouvellement du bureau, décision de la suppression du tabac au clos, autant de points qui précéderont l'annonce faite

par le président des festivités du cinquantenaire.

Fort de l'appui confirmé de la municipalité dans son intervention par Monsieur le Maire, le bureau est prêt à faire de cet anniversaire une fête exceptionnelle qui concernera tous les Biotois.



## DOJO BIOTOIS

Pour terminer l'année, les jeunes judokas biotois se sont rendus à Aix-en-Provence pour disputer le 3<sup>ème</sup> grand prix minimales. Antoine Giana, en moins de 52 kgs, obtient la médaille

d'argent après ses podiums de Nice et Embrun.

Baptiste Auricoste, en moins de 34 kgs, monte sur la plus haute marche du podium avec une médaille d'or.

Bonne année à tous et souhaitons d'aussi bons résultats sportifs en 2007 !

## BIOT RANDO

Biot Rando prend ses quartiers d'hiver et quitte le Mercantour pour sillonner la frange littorale et le massif de l'Esteron. De bonnes sorties en perspective. Si la neige venait à se faire plus présente, une ou deux sorties raquettes pourraient être programmées. En attendant, trois sorties ont déjà eu lieu en janvier et la galette est presque un lointain souvenir. L'événement important de ce début d'année sera le «critérium» organisé par le club le 1<sup>er</sup> avril 2007 avec des parcours pour toutes les jambes : 15, 25 et 35 km à parcourir à votre guise en suivant un balisage garanti sans défaut. C'est une bonne occasion

pour tous de découvrir des sentiers sur notre territoire et de passer une journée en famille ou entre amis.

A tous ceux que nous n'avons pas encore rencontrés : bonne et joyeuse année...

### LE PROGRAMME :

- 1<sup>er</sup> février  
Carte 3741 OT Vallée de la Vésubie  
La Bollène-Vésubie - Cime de Suorcas  
Dénivelé env. 820 m Temps 5h
- 25 février  
Carte 3641 OT Moyen Var

Puget-Rostang - Col de Mairola  
Dénivelé env. 700 m  
Temps 4h30

• 11 mars  
Carte 3642 ET Vallée de l'Esteron  
SIGALE - Cime de la CACIA  
Dénivelé env. 500 m  
Temps 5h

• 25 mars  
Carte 3741 ET Vallée de la Bevera  
Col de Castillon - Le Grand Mont  
Dénivelé env. 950 m  
Temps 5h30



# ÉTAT CIVIL

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Depuis le 18 janvier dernier et jusqu'au 17 février prochain, l'équipe des agents recenseurs de la commune a commencé sa tâche de dépôt et de retrait des imprimés de recensement.

Dans l'ensemble, l'accueil reçu de la part de la population est sympathique. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires et il les récupère lorsque ceux-ci sont remplis. Les formulaires recueillis sont transmis à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes. Toutes

les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Les agents recenseurs sont recrutés et encadrés par la commune, ils possèdent une carte tricolore et encadrés par la commune, ils possèdent une photo signée par le Maire. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 04 92 91 55 80.

Les agents recenseurs vont donc continuer à passer dans tous les foyers de la commune. Toutes les personnes vivant à Biot, qu'elles soient dans un logement, une maison de retraite, un



internat, une habitation mobile, etc... ou sans abri, sont concernées par le recensement.

**Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, se faire recenser est obligatoire.**

**Participer au recensement est un acte civique.**

## COMMUNIQUÉ ENQUÊTE CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ DE L'INSEE

L'Insee procède actuellement à une enquête par sondage auprès des ménages portant sur le cadre de vie et la sécurité. Cette enquête a débuté le 2 janvier et

se poursuivra jusqu'au 30 mars 2007. Les ménages désignés par le sort pour répondre au questionnaire seront avisés par lettre du passage des enquêteurs. Ces

agents seront munis d'une carte justifiant de leur qualité et dont la présentation peut être exigée.

**Merci de réserver à ces agents votre meilleur accueil.**

## ELECTIONS : CRÉATION DE DEUX BUREAUX DE VOTE SUPPLÉMENTAIRES

Les électeurs biotois sont informés que deux bureaux de vote supplémentaires ont été créés, ce qui porte leur nombre à sept, se répartissant comme suit :

- Bureau de vote n° 1 : Mairie, salle des Associations
- Bureau de vote n° 2 : Accueil de la Mairie
- Bureau de vote n° 3 : Ecole de Danse, chemin de la Fontanette

- Bureau de vote n° 4 : Ecole de Musique, chemin de la Fontanette

- Bureau de vote n° 5 : Ecole du Moulin Neuf, 880 Route d'Antibes

- Bureau de vote n° 6 : Ecole Eugène Olivari, 40 Avenue St Philippe

- Bureau de vote n° 7 : Services Techniques, 700 Avenue du Jeu de la Baume

Ces créations supplémentaires de deux bureaux de vote entraî-

nent pour certains électeurs un changement d'affectation du lieu de vote.

Vous êtes invité à bien vérifier le numéro du bureau de vote figurant sur votre carte d'électeur.

**Le service des élections se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.**

**Tél : 04 92 91 55 81 / E-mail : etat-civil@biot.fr**

## CARNET

### NAISSANCES

**Julie Knockaert**  
29 novembre 2006  
**Flore Viot-Monition**  
30 novembre 2006

**Richard Andrews**  
30 novembre 2006

**Corentin Fillon**  
2 décembre 2006

**Maëlys Berge**  
18 décembre 2006

**Emma Vercelli**  
19 décembre 2006

### MARIAGES

**Marieta Georgieva & Guillaume Lefebvre**  
le 19 août 2006

**Elodie Barbier & Si-Mohamed El yousfi**  
le 9 décembre 2006

# MENUS DES ÉCOLES FEVRIER 2007



## ■ DU 05/02/2007 AU 09/02/2007

### LUNDI

salade verte  
fricassée de volaille  
polente  
yaourt aromatisé

### MARDI

carottes râpées  
hachis parmentier  
fruit

### MERCREDI

betteraves/maïs/persil  
rosbif  
courgettes sautées  
petits suisse  
compote/banane

### JEUDI

taboulé  
beignet de calamar  
romaine  
ratatouille  
yaourt nature

### VENREDI

poireaux vinaigrette  
spaghetti bolognaise  
crème brûlée  
fruit



## ■ DU 12/02/2007 AU 16/02/2007

### LUNDI

soupe de légumes  
poulet rôti  
petits pois  
emmental  
fruit

### MARDI

coquillettes cantal  
daube  
carottes au jus  
fruit

### MERCREDI

choux rouges râpés  
poisson pané/citron  
poêlée de légumes  
yaourt/biscuit

### JEUDI

salade verte  
cheese burger  
frites  
compote

### VENREDI

betteraves crues/  
pommes  
côte de porc  
haricots verts  
flan patissier



## ■ DU 19/02/2007 AU 23/02/2007

### LUNDI

feuilleté  
sauté de veau  
courgettes sautées  
port salut  
fruit

### MARDI

carottes râpées  
filet de poisson,  
sauce tomate  
blé  
yaourt

### MERCREDI

jambon/cervelas/  
francfort  
choucroute  
pts suisse  
fruit

### JEUDI

repas à thème  
concombre surprise  
parmigiana  
tarte au citron  
meringuée

### VENREDI

salade verte  
nems porc, sauce  
nioc mam  
riz cantonnais  
fromage blanc



## ■ DU 26/02/2007 AU 02/03/2007 (CLSH)

### LUNDI

endives/emmental  
civet de porc  
polente  
carottes sautées  
pâtisserie  
pain+fromage

### MARDI

salade verte  
escalope de dinde  
gratin dauphinois  
compote  
gaufre

### MERCREDI

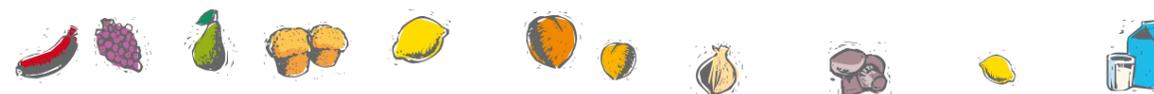
pois chiche  
filet de poisson blanc  
poêlé de légumes  
yaourt  
fruit  
pain+confiture/pts  
suisse

### JEUDI

tomates/maïs  
endives au jambon  
et PDT  
salade de fruits  
fromage blanc/biscuit

### VENREDI

tarte aux 4 fromages  
rosbif  
haricots beurre  
babybel  
fruit  
jus de fruit/gressin



### Légende

légumes et fruits crus ; féculent ; légumes et fruits cuits ; plats protidiques ; laitages ; sucré.

# INFOS PRATIQUES

## PAROISSE DE BIOT



Chaque mardi de 14h à 16h, à la Maison paroissiale de Biot, parcours ALPHA. Pour redécouvrir et discuter des bases de la foi chrétienne : une garderie gratuite est assurée pour les enfants.

Renseignements : Colette Salmon  
tél : 04 93 65 00 85

### Dimanche 4 février :

- 11h : messe internationale à Saint Paul des Nations à Sophia (accès 12).

### Samedi 10 février :

- 18h : à St Paul des Nations, MesseAcademy, messe animée par les jeunes.

### Mercredi 21 février :

Mercredi des Cendres, entrée en Carême.

#### Célébrations :

- 9h à Saint Blaise de Valbonne  
- 12h15 à Biot  
- 18h30 à Sophia Antipolis

### Jeudi 22 février :

- 20h30 au Centre Paul VI à Sophia Antipolis, conférence-débat, organisée par le MCC, Siloé professionnel et la paroisse, sur le thème : «La prise de décision dans la réalité professionnelle», de Bernard Bougon, (jésuite, philosophe et psychologue).

Le prochain stage de sculpture, avec Dominique Kaepelin, maître du retable de la résurrection de Sophia, aura lieu du 2 au 6 mars prochain. Thème : étude anatomique et recherche de transparence du portrait.

#### Renseignements et inscriptions :

Christel Gary, 04.93.12.05.90/  
christelgary@free.fr  
www.ndsagesse.com

## NOUVEAU

● **CORINNE MISSÉ, PÉDICURE-PODOLOGUE**, vous informe de l'ouverture d'un département de pédicure médicale à Biot Orthopédie au 1 route de Valbonne. Soins médicaux se rapportant aux affections épidermiques du pied : traitement des cors, durillons, ongles incarnés... Rendez-vous au 04 93 74 89 54.

● **COURS DE QI GONG** : détente, gestion du stress, vitalité, bien-être. Ces exercices doux, comme le Tai Chi, nous permettent de relâcher les tensions, calmer l'esprit, tonifier le corps, développer l'énergie vitale, rester en forme. Les lundis 12h30 à 13h30 à Biot villa la Brague 164 chemin de la Passerelle.

#### Renseignements :

Gordon Stuart 06 18 24 19 94.  
Tarif : 10 € la séance, 40 € les 5 séances, 70 € les 10 séances. (réduction pour retraités/chômeurs/étudiants). Cours d'essai gratuit.

## NUMÉROS UTILES

### MAIRIE DE BIOT

#### STANDARD

04 92 91 55 80  
Fax : 04 93 65 18 09  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 90  
04 92 91 55 91  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h  
dgs@biot.fr

#### PÔLE ACTION SOCIALE Centre Communal d'Action Sociale

04 92 91 59 70  
ccas@biot.fr

#### Logement emploi

04 92 91 59 75  
vie-sociale@biot.fr

#### Mission locale

04 92 91 79 74

#### Avie

04 93 65 29 88

#### Assistante sociale

04 92 91 59 79

#### Petite Enfance

04 92 91 59 80  
petiteenfance@biot.fr

#### CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h  
cabinet-maire@biot.fr

#### PÔLE CULTURE, JEUNESSE, COMMUNICATION

04 92 91 55 95  
04 92 91 55 74  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

#### Communication

infos@biot.fr

#### Espace des Arts

04 93 65 07 02  
Fax : 04 93 65 73 77  
Lundi : 14h à 18h  
Mardi, jeudi, vendredi : 14h à 20h  
Mercredi : 9h à 20h  
Samedi : 9h30 à 16h30  
Fermé pendant les vacances scolaires  
eac@biot.fr

#### Service Jeunesse

04 93 33 86 27  
jeunesse@biot.fr

#### Inscriptions activités

04 92 91 55 80  
ctl@biot.fr

#### Bibliothèque G.Sand

04 93 65 57 99 (tél et fax)  
Mardi : 9h30 à 12h - 15h à 18h30  
Mercredi : 9h30 à 18h  
Samedi : 9h30 à 12h - 14h à 18h  
bibliotheques@biot.fr

#### Bibliothèque Saint Exupéry

04 93 65 24 54  
Mardi, jeudi, vendredi : 16h30 à 18h30  
Mercredi : 9h30 à 18h30  
Samedi : 9h30 à 12h30  
bibliotheques@biot.fr

#### Espace Multimédia

04 93 74 58 69  
espacemultimedia@biot.fr

#### FINANCES

04 92 91 55 94  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 - 13h30 à 18h  
finances@biot.fr

#### POLICE MUNICIPALE

04 93 65 06 66  
Fax : 04 93 65 01 12

## PETITES ANNONCES

### OFFRES D'EMPLOI

● Cherche nounou à domicile pour périscolaire 2 enfants (4 et 6 ans) et entretien maison. 4 jours/semaine. 06.03.02.29.56.

● Particulier proche chèvre d'or cherche femme de ménage et repassage 4h/semaine, chèque emploi service. Tél. 04.93.95.01.13 - 06 29.51.90.41.

● Cherche personne de confiance pour aller chercher nos enfants 3 ans et/ou 1 an à l'école et à la crèche tous les jours et garde jusqu'à 18h30 + possibilité ménage. 06.30.12.61.59 - 04.93.74.61.43.

### ACHATS/VENTES

● Vends collection tintin (véhicules) Atlas. 70 pièces dans boîtes + quelques pièces en cadeau. 06.12.43.39.72.

● Vends deux poêles à mazout état neuf, une table top frigo  
Tél 04.93.65.63.21.

● Recherche à acheter matériel militaire allemand et américain (casques, dogues, mignes). 06.12.43.39.72.

● Vends piano/gazinière Rosière, Paul Bocuse, 4 feux + une plaque

à mijoter, 2 fours en très bon état, 1200€. Tél : 04.93.65.56.37.

● Donne aquarium avec poissons (murène, poisson bleu et un sare) entre 350 litres et 380 litres ; donne oiseaux inséparables avec la volière, renseignements 06.12.86.87.18

● Donne portique balançoire (double + 1). 04.92.94.09.26

● Vends réfrigérateur marque Bosch hauteur 184x60x60cm. 150€. 06.84.50.84.36 ou 04.93.74.71.48.

● Vend grand parc Neonato bon état 50€ et poussette Quattro Tour DeLuxe de Graco quasi neuve avec cosi 200€ Tél.04.90.00.04.76

● Vends lots vêtements maternité taille 2 3 état neuf petits prix 10-15 euros par tenue, poussette transformable gracco écossais marine et jaune 80 euros, lit plus matelas et tout linge de lit plus tour de lit roumanoff fille 40€, chaise haute bois transformable en bureau plus chaise 30€, parc bois 15€, couffin jaune vert anis neuf plus linge (draps, taies, couverture) neuf 30€, lit parapluie 20€, baignoire plus assise 5€ et plein autres accessoires biberons, vêtements de 0 à 12-18 mois fille certains neufs petits prix ou lot

Tél : 04.93.61.18.63 - 06.62.21.96.97

### DIVERS

● Urgent cherche appartement F1 ou F2 sur Biot et environs. 06.87.58.65.44.

● Recherche un artiste pour partager un local de 20m2 environ au 32 passage de la Bourgade à Biot, loyer de 130€/mois chacun, obligation de présence un week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires. Tél : 06.19.73.13.86.

● Etudiante en école de commerce, cherche logement entre nice et cannes, prix maximum 500€. Tél. 06.76.23.83.18 ou 04.92.96.04.99.

● Perdu gourmette enfant gravée au nom de Lou si trouvée, contactez le 06.63.94.41.25 récompense.

● Donne terre de remblai. 06.30.12.61.59 - 04.93.74.61.43.

● Recherche modèles pour pose de faux ongles américains et remplissage. Petites participations. Tél pour RDV dès le 10 février 06.60.63.25.44.

● Vends bureau secrétaire en pin teinté miel antiquaire 150€. 06.71.94.87.59 - 04.93.65.06.86.

### PÔLE TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT

04 93 65 12 21  
Fax : 04 93 65 53 54

#### Services Techniques

04 93 65 12 21  
techniques@biot.fr

#### Urbanisme

04 93 65 12 21  
urbanisme@biot.fr

### PÔLE ÉDUCATION, SPORTS ET TEMPS PÉRISCOLAIRE

04 92 91 52 11  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h  
pole-education@biot.fr

#### Inscriptions scolaires

04 92 91 52 17

#### Service des Sports

04 92 91 52 11  
sports@biot.fr

#### Régie des cantines

04 92 91 52 12  
04 92 91 52 13

#### CLSH Olivari

04 92 38 07 60  
Fax : 04 92 38 17 19

### ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

**Ecole Olivari**  
Maternelle : 04 92 38 17 16  
Primaire : 04 92 38 17 17

**École Saint Roch**  
Maternelle : 04 93 65 05 88  
Primaire : 04 93 65 05 82

**École Moulin Neuf**  
Maternelle : 04 93 65 53 24  
Primaire : 04 93 65 53 23

**École Langevin**  
04 93 65 12 81

**Collège de l'Eganaude**  
04 97 23 42 20

**Collège Niki de Saint Phalle**  
04 92 91 51 30

**Centre International de Valbonne**  
04.92.96.52.00

**Lycée de Valbonne Sophia Antipolis**  
04 97 97 33 00

#### SAPEURS POMPIERS

Urgences 18  
Incendie, Accident 04 93 65 17 18  
Fax : 04 93 65 02 24

#### URGENCES MÉDICALES 15

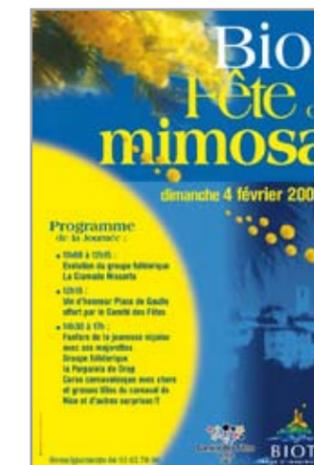
● **LA POSTE**  
04 93 65 11 49

# AGENDA



- Vendredi 2 février** Cinéma à l'Espace des Arts et de la Culture, « Ne le dis à personne » de Guillaume Canet, à 20h30
- Dimanche 4 février** Fête du Mimosa  
- 11h - 12h15 : groupe folklorique la Parpaiola de Drap  
- 14h30 - 17h : fanfare de la jeunesse niçoise avec ses majorettes, groupe folklorique la Parpaiola, corso carnavalesque avec chars et grosses têtes du carnaval de Nice et d'autres surprises...
- Mardi 6 février** - Bibliothèque G.Sand, Atelier d'illustration, de 20h à 23h
- Jeudi 8 février** CCAS : Thé dansant de la chandeleur
- Vendredi 9 février** Vernissage de l'exposition « Sortez du cadre », Jean-Claude Laporte & Michel Collet à l'Office de Tourisme à partir de 18h
- Samedi 10 février** Animations nature au parc Naturel Départemental de la Brague «Comment reconnaître les arbres en hiver ?»

- Mardi 13 février** - Permanence de la société crématiste d'Antibes, de 15h à 17h en mairie.  
- Conseil Municipal, Espace Vernante, à 20h
- Vendredi 16 février** Cinéma à l'Espace des Arts et de la Culture, « Prête-moi ta main » de Eric Lartigau, à 20h30
- Samedi 17 février** - Bibliothèque Saint Exupéry, Comité de lecture, de 10h30 à 11h30  
- Bibliothèque G.Sand, Atelier d'écriture, de 15h à 17h
- Mardi 20 février** - Bibliothèque G. Sand, atelier d'illustration, de 20h à 23h  
- Fermeture de la mairie l'après-midi
- Jeudi 22 février** - Passage du musibus, place de Gaulle, à partir de 9h30  
- CCAS : loto gratuit au foyer, à partir de 14h  
- Réunion publique d'information sur l'assainissement non collectif, Espace Vernante, à 18h
- Les 23 et 24 février** Théâtre à l'Espace des Arts et de la Culture « La cantatrice chauve », à 20h30
- Dimanche 25 février** Théâtre à l'Espace des Arts et de la Culture « La cantatrice chauve », à 15h30



# BLOC-NOTES

- Jusqu'au 2 février** Inscriptions centre de loisirs enfants et ados vacances de février, de 17h à 19h, salle des Associations
- Du 9 février au 25 mars** Exposition « Sortez du cadre », Jean-Claude Laporte & Michel Collet, à l'Office de Tourisme
- Jusqu'au 17 février** Recensement de la population
- Les 1<sup>er</sup> et 15 février** Permanence de l'architecte conseil aux services techniques, sur rdv au 04.93.65.12.21 de 9h30 à 12h30
- Les 1<sup>er</sup> et 15 février** Permanence de l'opération façades aux services techniques, sur rdv au 04.93.80.76.26 de 10h à 12h

- Jusqu'au 30 avril** Exposition des céramiques de Fernand Léger au Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises
- Tous les lundis** De 14h à 17h, permanence du conciliateur, en mairie sur rdv
- Tous les mardis** De 8h à 13h, marché hebdomadaire, Biot Village
- Tous les mercredis** De 13h30 à 16h, permanence de la sécurité sociale, en mairie
- Tous les jeudis** A 15h, visite commentée gratuite du village par l'Office de Tourisme



**Michel Collet**

**BIOT**

**SORTEZ DU CADRE**

Du 9 février au 25 mars  
2007

Exposition Office de tourisme

**Jean-Claude  
Laporte**



**BIOT**

TERRE D'IMAGINATION